

Bien que et quoique :

Deux manières différentes d'exprimer la concession

Si *although* est la conjonction type pour introduire la subordonnée de concession en anglais, le français possède *bien que* et *quoique*, souvent présentées sur le même plan dans les manuels. Ainsi, selon J. Darcueil (1980) « nous trouvons en *bien que* une conjonction concessive équivalant à *quoique* ». De fait,

Although I don't agree with her, I think she's sincere.

peut tout aussi bien se traduire en français par:

*Bien que je ne sois pas d'accord avec elle, je pense qu'elle est sincère.
Quoique je ne sois pas d'accord avec elle, je pense qu'elle est sincère.*

Les relations concessives reposent sur des topoï

La concession, dans le sens grammatical du terme, consiste à faire entendre qu'un phénomène entraînant normalement un autre phénomène se trouve dans le cas considéré n'avoir pas eu d'effet. L'événement de la subordonnée est « annulé » par la présence, dans la principale, de l'effet inverse de celui qui découle logiquement de l'événement présent dans la subordonnée. Ainsi, dans:

Bien que Jean ne travaille pas, il a réussi son examen.

le contre-argument *Jean ne travaille pas* vient annuler la conséquence attendue normalement, pour réussir son examen, il faut travailler. Ce genre de relations est appelé « topos », (Anscombe, 1995) : il s'agit d'énoncés constituant le sens des mots et sur lesquels se fondent les enchaînements logiques dans le discours ; ainsi *travailler* inclut « fatigue » (*Plus on travaille, plus on se fatigue*), ce qui se matérialise par exemple par:

Elle travaille beaucoup donc elle est fatiguée.

ou par:

Elle travaille beaucoup mais elle n'est pas fatiguée. (où la non-fatigue est opposée au travail effectif)

Les topoï sont issus d'une idéologie, ils témoignent d'une certaine vision du monde par une société donnée. Ainsi les proverbes, dépositaires de la sagesse des nations, reposent-ils sur des topoï: si l'on reprend l'exemple ci-dessus, il rejoint le fameux proverbe « On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs » selon lequel on

n'arrive pas à un résultat sans peine ni sacrifice. Entre autres, cela veut dire que pour réussir, il faut travailler. Or c'est le résultat contraire qui est exprimé dans la subordonnée introduite par *bien que*.

Il n'y a pas de synonymes exacts

Les deux conjonctions traduisent une même relation et sont présentées comme synonymes dans les grammaires et les dictionnaires. Mais pourquoi la langue s'embarrasserait-elle de deux termes rigoureusement identiques là où un seul suffirait pour exprimer la concession? De fait, dans son ouvrage *La concession en français*, Morel (1996) démontre que chacune des conjonctions a des propriétés qui l'opposent à toutes les autres. Pour cela, elle établit deux types de concession:

- Le premier est la concession dite « logique », illustrée par exemple dans:

Bien qu'il pleuve, je sors.

où la relation marquée par *bien que* est établie entre deux propositions:

A : il pleut

B : je sors.

La relation entre A et B est « logique », seulement si l'on considère que normalement quand il pleut, on ne sort pas. La relation ne peut être interprétée comme concessive que si le locuteur et l'interlocuteur partagent la même vision de l'ordre des choses et des phénomènes qui se produisent habituellement, c'est-à-dire admettant le topos que A est associé à non-B (*Quand il pleut on ne sort pas*). La relation concessive n'est pas établie entre les contenus purement référentiels de A et de B, mais elle s'instaure au niveau des conclusions que l'auditoire pourrait tirer de A et/ou de B. Le mode subjonctif marque le désengagement du locuteur relativement à ce qu'il apporte. C'est le mode du non-jugement. Il renvoie la responsabilité de la validation de la proposition à une autre source que l'énonciateur, à savoir à un topos ou à la doxa, c'est-à-dire l'opinion admise par tous et non remise en cause. C'est pour cela que le subjonctif semble s'imposer de lui-même dans la concession logique. L'ordre est libre : la subordonnée peut être en tête de la phrase ou non.

- *A contrario*, dans le deuxième type de concessive, dite « rectificative », l'ordre n'est pas libre. La subordonnée concessive est nécessairement en deuxième

position parce que sa fonction est de remettre en cause ce que dit la principale.
Dans:

Pierre n'est pas le plus grand de sa classe, quoiqu'il soit relativement grand pour son âge. (Morel, 1996:11)

le locuteur revient sur l'assertion du premier terme B *Pierre n'est pas le plus grand de sa classe* pour éviter qu'on en tire une conclusion C telle que : *Pierre n'est pas grand pour son âge*. Il introduit, donc, à la suite de B, l'énoncé au moyen de la conjonction *quoique*, cet énoncé A se présentant comme la négation de la conclusion C déductible de B, soit *il est relativement grand pour son âge*. La concession rectificative n'implique pas que le subjonctif : on trouve l'indicatif quand il s'agit d'une objection après un temps de réflexion, mis en apposition par des signes de ponctuation (virgules, points de suspension) ou par des incises (*C'est vrai tous comptes faits*) comme par exemple:

Pierre n'est pas le plus grand de sa classe, quoique... à bien y regarder, il est tout de même relativement grand pour son âge!

c'est le mode qui exprime la prise en charge du jugement par l'énonciateur. Ainsi, celui-ci utilise-t-il l'indicatif ou le subjonctif selon l'accent qu'il veut mettre sur sa prise en charge effective de la rectification qu'il propose.

Dans l'exemple ci-dessus, la subordonnée pourrait certes être placée en tête, mais elle n'a plus, alors, cette valeur rectificative. En effet dans:

Quoique relativement grand pour son âge, Pierre n'est pas le plus grand sa classe.

quoique ne revient pas, pour l'annuler, sur la conclusion que l'on pourrait tirer de la principale, puisque cette dernière vient après. La conjonction équivaut en fait ici à *bien que*, la relation établie repose sur la violation d'un topos (concession logique):

Quand on est grand pour son âge, on est plus grand que ceux de son âge.

De même, *bien que* est susceptible d'introduire une rectification:

Pierre n'est pas le plus grand pour son âge / bien que, c'est vrai tous comptes faits, il est relativement grand pour son âge !

ce qui amène cependant à relier de manière privilégiée *bien que* à la concession logique et *quoique* à la rectification, c'est ce que le relevé systématique des emplois des deux conjonctions sur le corpus Frantext¹ montre pour la première 80% de valeur « logique » et pour la seconde 90% de valeur « rectificative » (Millet, 2000).

Arguments morphologiques étayant la différence entre *bien que* et *quoique*

Que est la conjonction commune aux deux conjonctions *bien que* et *quoique*. C'est la conjonction type de la subordination en français. Sa fonction propre est d'indiquer que le jugement énoncé dans la subordonnée n'est pas tributaire des conditions de validation fournies par la situation d'énonciation ; elle marque un changement de plan énonciatif. Dans l'exemple:

Julie croit que Paul ne viendra pas demain.

le jugement ne porte pas sur la subordonnée elle-même (*que Paul ne viendra pas demain*), il ne porte que sur la prise de position modale de l'énonciateur exprimée dans le verbe introducteur (*croit*).

Il reste à voir comment *bien* contribue à l'identité de *bien que*, par opposition à *quoi*, dans *quoique*.

• *Bien que*

L'adverbe *bien* marque la confirmation d'une information susceptible d'être mise en doute:

Ce vase a bien été volé.

Cet exemple revient à affirmer la conformité de l'objet du discours (*Ce vase*) à la propriété qu'on lui attribue et qui aurait pu lui être refusée car mise en doute (*volé*). En tant qu'adverbe concessif, *bien* marque l'assentiment de l'énonciateur à une assertion préalable dont il n'est pas nécessairement l'auteur. Ainsi, disant *Pierre est bien là !* celui qui parle valide ce qu'un tiers a pu annoncer (*Pierre est là*) ou reprend pour s'y opposer l'assertion préalable *Pierre n'est pas là*. D'où la conclusion de Morel, « l'association de *bien* et de *que* marque doublement le fait que l'énonciateur n'est pas à l'origine du jugement énoncé dans la

¹ De nombreux exemples issus de la base de données Frantext ont dû être éliminés : soit la phrase était incomplète (absence de proposition principale), soit les phrases contenaient *aussi bien que*, *si bien que*, *il faut bien que*...où l'on reconnaît la forme *bien que*.

subordonnée mais qu'il le signale en tant qu'argument destiné à faire ressortir la thèse qu'il va soutenir dans la proposition principale qui suit. » L'exemple :

Bien qu'il pleuve, je sors.

peut se paraphraser : « Il pleut – confirmation appuyée de l'état du temps – mais cela ne m'empêche pas de sortir ». De même, dans :

Il continuait à faire une grande chaleur, bien que le soleil ne se fût pas montré, et qu'il ne dût pas se montrer de toute la journée. (C.-F. Ramuz, Grande peur de la montagne, 1926)

on part du topos selon lequel quand il n'y a pas de soleil, il ne fait pas chaud. Il est sous-entendu que la chaleur dépend de la présence du soleil dans le ciel : *bien que* prend acte qu'il n'y a pas de soleil et lui oppose la conséquence contraire (*Il fait très chaud.*).

La conjonction *bien que* est assez rare dans la rectification :

C'est Jean-Marien qui, oui... Bon, dans une certaine perspective, bien que... oh, après tout ! Allez, Je ne sais pas si ? En définitive, mmoui. (Bayon, Le lycéen, 1987)

La phrase commence par une ponctuation forte (points de suspension, point d'exclamation) qui marque une intonation particulière. La phrase affirme que Jean-Marien a fait quelque chose, puis traduit une hésitation *bon, dans une certaine perspective*, qui va dans le sens contraire mais que vient contrebalancer *bien que*. Ici, *bien que* conteste le bien fondé de la conclusion annoncée par *dans une certaine perspective* qui reflète le point de vue du locuteur.

Pour résumer, dans « A bien que B », *que* et le subjonctif supposent que celui qui parle ne s'engage pas sur la réalité du fait B mais *bien* indique qu'il le reprend néanmoins à son compte (*C'est bien ça !*) pour lui opposer un fait A inattendu par rapport au topos qui relie A et B :

Je sors bien qu'il pleuve.

= « oui je reconnais qu'il pleut »

(topos) *Quand il pleut, on ne sort pas.*

→ (bien que) « Il pleut, je sors. »

• *Quoique*

Article

Quoique, quant à elle, est une conjonction composée de *quoi* et de *que*. Le pronom indéfini *quoi*, marque, selon Morel « que le référent visé détient la propriété définitoire de la classe d'éléments circonscrits par le prédicat auquel il est associé », en l'occurrence, dans l'exemple ci-dessous, « écrire » :

Je cherche de quoi écrire. (Morel, 1996: 26)

Celui qui parle sait de quoi il a besoin mais il ne l'explique pas : l'indéfini signale simplement que le locuteur a quelque chose en tête, il indique seulement une prise de position sans préciser en quoi elle consiste. Or ainsi que le remarque Anscombe (1985), *quoique* est souvent employé seul, comme une interjection, et non comme une conjonction introduisant une subordonnée.

Depuis quelque temps, mon chien m'inquiète...

Il se prend pour un être humain, et

Je n'arrive pas à l'en dissuader.

[...]

Est-ce que je me prends pour un chien, moi ?

Quoique, quoique...

(R. Devos, *Matières à rire*, 1991)

Ici, *quoique* est utilisé en usage suspensif, comme cela se fait pour une interjection. Autrement dit, comme le pronom indéfini ci-dessus, *quoique* marque la position du locuteur sans que ce dernier en spécifie le contenu. *Quoique* mime l'attitude de la monstration, du théâtre, elle est de l'ordre de l'affectif.

Cela permet d'avancer une hypothèse de caractérisation de la conjonction : *quoique* introduit une concession présentée comme une prise de position personnelle, par opposition à *bien que* introduisant une subordonnée dans laquelle le locuteur ne s'engage pas.

De fait, la rectification consiste de la part de l'énonciateur à redéfinir ce qui a été dit, à introduire une objection après un temps de réflexion. Pour la rectification, la proposition subordonnée doit être en deuxième position ce qui est représenté par 90% des exemples de concessions rectificatives du corpus Frantext.

L'argument ainsi postposé permet à l'énonciateur de redéfinir sa position face aux conclusions que celui auquel il s'adresse pourrait en tirer.

Auguste « - *Et qui porte ce nom que vous avez proclamé le plus beau entre tous les noms, quoique j'aime bien celui de Violante, mais pour*

*Violante je suis un peu partial à cause... » (J. Giraudoux, *Ondine*, acte I, scène 6, 1939)*

La rectification porte sur *ce que vous avez proclamé* notamment le nom de *Violante* : Auguste part de sa première assertion sur le prénom *Bertha* mais revient sur sa pensée en considérant que le prénom *Violante* est également un beau prénom.

De plus, l'engagement du locuteur que suppose *quoique* est corroboré par sa compatibilité avec l'indicatif qui est le mode exprimant la prise en charge du jugement par l'énonciateur comme cela a été démontré plus haut.

Donc, *quoique* exprime la majorité des relations concessives, ce qui est parfois « expliqué » par le fait que *bien que* relèverait d'une langue plus soutenue (Sandfeld, 1965) – affirmation difficile à démontrer. On peut plutôt penser que cette fréquence est due à ce que *quoique* est la marque de l'énonciation de son discours (elle joue au niveau du « dire ») tandis que *bien que* appartient à la démonstration objective du fait qu'elle manipule des topoï (elle joue au niveau du « dit »): *quoique* relève de l'énonciation tandis que *bien que* relève de l'énoncé.

• Comparaison entre *bien que* et *quoique*

Il n'en reste pas moins que les deux conjonctions apparaissent souvent interchangeables, *quoique* assumant bon nombre de concessions logiques, et *bien que* étant susceptible d'introduire une rectification. Les hypothèses avancées sur leur identité permettent cependant d'établir une différence d'interprétation et de justifier le choix de l'un ou l'autre. Ainsi, dans l'exemple suivant, *quoique* marque une concession logique:

Quoique Thérèse fût d'un désintéressement qui a peu d'exemple, sa mère n'est pas comme elle. (J. Guéhenno, *Jean-Jacques*, tome 1, 1948)

On a le topos sous-entendu « telle mère, telle fille », mais qui est contrecarré. Si les deux femmes sont mère et fille, elles se ressemblent. Or, c'est l'inverse qui se produit : *sa mère n'est pas comme elle*.

L'auteur aurait pu aussi bien utilisé *bien que* : pourquoi a-t-il choisi *quoique* ? On peut supposer que c'est parce qu'il rapporte les pensées du narrateur : son point de vue, sa position subjective (pour ce faire, *bien que* eût, selon nos hypothèses, été moins approprié).

Ainsi, s'agit-il d'hypothèses de différenciation que l'on peut formuler à partir de ce qui a été dit *supra* des conjonctions, plutôt que des affirmations. Si l'on prend les deux exemples suivants:

Le meurtrier présumé a été condamné bien qu'il n'y ait pas de preuves accablantes.

Le meurtrier présumé a été condamné quoiqu'il n'y ait pas de preuves accablantes.

Dans le premier cas, l'enchaînement se présente comme un constat purement descriptif : normalement, lorsqu'il n'y a pas de preuves, on ne condamne pas (topos) mais en l'occurrence le meurtrier présumé a été condamné. Dans le second cas, *quoique* semble introduire de surcroît une contestation, donc une prise de position, à savoir l'idée que la violation constatée du topos est illégitime et scandaleuse du point de vue de celui qui parle.

Conclusion

Le recours aux théories linguistiques et l'analyse systématique ce corpus permettent de démontrer que *bien que* et *quoique* ne sont pas synonymes. Les différences peuvent paraître subtiles et hors de portée des élèves, mais nous espérons que les hypothèses avancées ici constitueront des pistes de réflexion pour les professeurs.

Cindy Millet, Université de Paris-X

Références

- Anscombe, J.-C. (1985) 'Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la conclusion'. *Revue Internationale de Philosophie*. n°155, Paris: CNRS.
- Anscombe, J.-C. (1995) *Théorie des topoï*. Paris: Kimé.
- Darcueil, J. (1980) 'Etude de l'expression et de la concession en français'. *La banque des mots* n°20 : PUF, Paris.
- Millet, C. (2000) Etude des relations sémantiques de deux conjonctions de subordination exprimant la concession : *bien que* et *quoique*. Mémoire de maîtrise de Sciences du langage, corpus Frantext, université de Paris-X.
- Morel, M.-A. (1996) *La concession en français*. Gap: Ophrys.
- Sandfeld, K. (1965) *Syntaxe du français contemporain*. Genève: Droz.